



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28/05/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Marc ANDRIEU, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Cédric ENJALBERT, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Elodie TROUCHE, Céline TRUEL.

Absents excusés : Pierre-Marie BOISSONNADE, Franck ANDRIEU.

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 0 **Votants** : 17

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026 ;**
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 05 juin 2026 ;**
- 3) Election des délégués pour les élections sénatoriales ;**
- 4) Délibération pour la création d'un poste au grade d'agent de maîtrise ;**
- 5) Désignation du nom de voirie du lotissement La Source II ;**
- 6) Questions diverses.**

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026 :

M. Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 21 mai 2026 préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026 tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

2) Désignation d'un secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 05 juin 2026 :

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le Conseil Municipal est invité à nommer un membre de son assemblée pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DESIGNE Arnaud BRUGIER, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance,

- AUTORISE M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

1) Election des délégués pour les élections sénatoriales :

M. Le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner les délégués du conseil municipal et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre prochain.

A cet effet, le bureau électoral a été mis en place :

David MAZARS, maire, président du bureau ;

Aurélie CABOT - FABRE, secrétaire de séance,

Suzanne GINISTY et Marc LAFARGE, conseillers municipaux les plus âgés ;

Julie GREGOIRE et Arnaud BRUGIER, conseillers municipaux les plus jeunes.

Une seule liste « CALMONT » a été déposée ; elle est composée de 5 délégués et 3 suppléants.

Délégués titulaires

Numéro d'ordre	Nom	Prénom	Sexe	Domicile	Date et lieu de naissance
1	MAZARS	David	M	1 614, Route du Piboul, La Carrière, 12 450 CALMONT	21/01/1973 à RODEZ
2	GREGOIRE	Julie	F	1 110, Rue du Plantié - Segonzac, 12 450 CALMONT	08/02/1988 à RODEZ
3	FRAYSSINHES	Patrick	M	12 Allée de Campmas - Ceignac, 12 450 CALMONT	26/03/1972 à RODEZ
4	CABOT-FABRE	Aurélie	F	270 Rue de Gardin - Ceignac, 12 450 CALMONT	27/05/1985 à CASTRES
5	GARRIGUES	Sébastien	M	118, Route des Landes – Lacassagne, 12 450 CALMONT	15/04/1974 à RODEZ

Suppléants

1	FRANC	Nathalie	F	67 Rue du Castélat 12 450 CALMONT	11/11/1969 A RODEZ
2	ANDRIEU	Marc	M	4 549 Route de La Primaube – Zéphir, 12 450 CALMONT	04/03/1964 à RODEZ
3	RAYNAL	Véronique	F	40 Impasse La Gineste – Ceignac 12 450 CALMONT	21/08/1970 à RODEZ

Le vote est organisé et constate que la liste « CALMONT » obtient 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 voix qui S'ABSTIENT.

Les membres du bureau signent le procès-verbal qui est transmis à la Préfecture par M. Le Maire.

3) Délibération pour la création d'un poste au grade d'agent de maîtrise :

M. Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 05 juin 2026,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise pour la gestion du service technique, en raison des possibilités d'avancement de grade,

M. Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un** emploi d'agent de maîtrise, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 05 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents à l'exception de Mme Céline TRUEL qui s'abstient

4) Désignation du nom de voirie du lotissement La Source II :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation en cours du lotissement public « La Source II » à Ceignac.

Afin d'anticiper la fin des travaux de viabilisation et pouvoir attribuer aux personnes qui se portent acquéreurs des lots une adresse postale,

M. Le Maire propose de dénommer la voie de ce lotissement : Impasse des Saules

La numérotation de chaque lot sera métrique.

Les informations d'adressage et de numérotation de chaque lot seront portées sur la base adresse nationale (BAN).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition de M. Le Maire consistant à dénommer la voie du lotissement « La Source II » à Ceignac : Impasse des Saules.

5) Questions diverses :

■ URBANISME / FONCIER :

- **Secteur d'Albinet** : Une cession du domaine public nécessitera le lancement d'une enquête publique.
- **Lotissement La Source** : Une cession du domaine privé de la Commune sera proposée aux élus lors d'un prochain Conseil Municipal.
- **PLUi** : l'établissement des cartes blanches est fixé lors de la réunion du 15 juin 2026 à 20h00,

■ AFFAIRES TECHNIQUES :

- **Rénovation T2 Ceignac** : les travaux sont en cours. Le montant du loyer sera délibéré lors du prochain Conseil Municipal pour un démarrage de la location au 1^{er} juillet 2026.

- **Ecole de Magrin** : la prochaine réunion est programmée le mercredi 10 juin à 11h00 sur site. Le démarrage des travaux est programmé le mardi ou mercredi 07 ou 08 juillet 2026.

- **Panneaux photovoltaïques SDF de Magrin** : les travaux doivent débuter. La Commission Sécurité a été sollicitée pour un passage à la fin des travaux.

- **Maison des Associations** : Un devis de 4 200 € HT a été validé pour la mise en place de deux coffrets prises aux abords du bâtiment qui permettront lors d'animation de brancher des modules extérieurs.

- **Travaux voirie de Gardin** : une réunion de démarrage est fixée avec la société EIFFAGE ROUTE et le Coordinateur CSPS (M. POUJOULY) le jeudi 11 juin 2026 à 16h00.

- **Travaux voirie communautaire** : un devis complémentaire a été demandé à la CCPS pour la création de la liaison piétonne entre Campmas et le City Stade. Cette dernière sera construite côté droit descendant. Le fossé sera busé et un trottoir de 2 ml de large sera réalisé. L'avantage est qu'il permet un cheminement rive droite et limite les traversées piétonnes. Nous passerions de 40 000 € à 52 000 € avec un revêtement de type bicouche calcaire.

Pour le reste ANDRIEU a débuté les travaux de curage des fossés et les dérasements. Il réalisera la structure d'un trottoir rue des Frênes.

EUROVIA réalisera les trottoirs sur la RD n°601 entre la rue de Gardin et l'allée des Chênes.

- **Pétition Quartier des Cans Hauts – Cap de Cans et Puech Blanc** : des problèmes de circulation sur ce secteur ont été remontés par courrier. L'aménagement d'un giratoire à titre d'essai sera réalisé prochainement par les équipes pour permettre la modification du régime de priorités des 3 voies.

Par la suite des mesures de vitesse seront faites. L'acquisition d'un radar pédagogique est en cours de consultation.

- **Route des 4 vents** : la mise en place des séparateurs de voie pour améliorer le plateau ralentisseur – écluse sera programmé prochainement.

- **Lotissement La Source** : CATUSSE a débuté la mise en place des réseaux. L'aménagement voirie sera fait en suivant pour une application des enrobés fin septembre.

- **Assainissement** : un point a été fait sur les dossiers en cours avec Aveyron Ingénierie et M. SOL le mercredi 03 juin à 10h00 en mairie. L'accent sera mis sur les diagnostics de réseaux du village de Magrin et de Ceignac.

■ **RESSOURCES HUMAINES** :

- **Services techniques** :

- l'agent embauché le 02 avril dernier pour un CDD de 3 mois est en arrêt jusqu'au 11 juin. Son contrat ne sera pas reconduit. Un agent titulaire est en maladie pour 15 jours. Le service fonctionne avec 3 agents.

- **Services périscolaires** :

- la réunion de fin d'année avec le service périscolaire est fixée le jeudi 25 juin à 9h15 sur Ceignac (Annexe ou PPE). Un point sera fait sur les plannings, le recrutement potentiel pour septembre, les retours sur le fonctionnement quotidien, ...

- règlements cantine - garderie : le groupe de travail de la Commission Affaires Scolaires a retravaillé les règlements de fonctionnement pour les services cantine et garderie. Ce document sera distribué fin juin aux parents d'élèves.

■ **DIVERS** :

- **Distribution des bacs à déchets alimentaires** : la date du samedi 20 juin 2026 de 10h à 13h a été bloquée pour permettre à la population de retirer le « bioseau » et les poches orange.

3 sites de distribution :

- Segonzac : Julie GREGOIRE, Arnaud BRUGIER, Véronique RAYNAL, Sébastien GARRIGUES, Eric CARRARA,

- Magrin : Pierre-Marie BOISSONNADE, Marc ANDRIEU, Céline TRUEL, Franck ANDRIEU,

- Milhac : Régine DELMAS, Nathalie FRANC, David MAZARS,

■ **PLANNING DES REUNIONS A VENIR** :

- Commission vie associative : le mardi 02 juin 2026 à 20h30,
- Assemblée Générale de l'AJAL le 06 juin à MANHAC,
- Réunion avec Aveyron Habitat et GGL EPONA : lundi 15 juin à 9h00,
- Réunion Ecole Marie – Emilie et OGEC : mardi 16 juin à 9h00,
- Assemblée Générale de l'association BARAQUADABRA : le samedi 20 juin 2026 à 11h00,
- Conseil d'école : le mardi 23 juin 2026 à 18h30,
- Conseil Communautaire le mardi 23 juin 2026,
- Prochain CM : le jeudi 25 juin 2026 à 20h30,
- Planification des salles avec les associations : le mardi 30 juin 2026,

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h40.

Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER

Le Maire
David MAZARS